



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24154684

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

17 OCT. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0686 784 942**

Nom

(en entier) : **Odontolia Lab**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Camille Hubert 1, 5032 Gembloux**

Objet de l'acte : Nomination commissaire aux comptes - Procuration

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue le 21 juin 2024

1. Nomination du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de nommer RSM InterAudit SRL, sise 1932 Zaventem, Lozenberg 22 b2 avec le numéro d'entreprise BE 0436.391.122, représentée par son représentant permanent M. Luis Laperal Castro, né le 18/12/1972, et domicilié Rue Bois du Bosquet 55 à 1331 Rosieres, réviseur d'entreprises, en tant que commissaire de la Société.

Le mandat a une durée de trois ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de l'année 2027, qui sera appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2026.

Les actionnaires décident que la rémunération du commissaire pour toute la durée de son mandat est fixée à 5.000 EUR par an hors TVA et hors frais forfaitaires s'élevant à 4% de ce montant.

2. Procurations

L'assemblée générale donne procuration à chacun des administrateurs de la Société chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour procéder au dépôt et à la publication dans les annexes du Moniteur Belge des décisions précitées.

Antonio Groenen
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2024 - Annexes du Moniteur belge